BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 927

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Ventes et cessions

450 290 465 RCS Montpellier.
FB CONSEIL.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 250000.00 EUR.
Adresse : 19, Rue du Faubourg Boutonnet, 34000 Montpellier.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE FB CONSEIL Société par actions simplifiée au capital de 250 000 euros Siege social : 19 Rue du Faubourg Boutonnet, 34090 MONTPELLIER RCS MONTPELLIER 450 290 465 ET CHAM'INVEST Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 19 Rue du Faubourg Boutonnet, 34090 MONTPELLIER RCS MONTPELLIER 803 996 974 AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MONTPELLIER du 20 juin 2025, la société FB CONSEIL Société par actions simplifiée, au capital de 250 000 euros, dont le siège social est situé 19 Rue du Faubourg Boutonnet, 34090 MONTPELLIER immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 450 290 465, et la société CHAM'INVEST, Société par actions simplifiée, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 19 Rue du Faubourg Boutonnet, 34090 MONTPELLIER immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 803 996 974, ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société CHAM'INVEST par la société FB CONSEIL. . Aux termes de ce projet, la société CHAM'INVEST (société absorbée) ferait apport à la société FB CONSEIL (société absorbante) de la totalité de son actif, soit 1 493 018 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 1 984 093. La valeur nette des apports s'élèverait à -491 075 euros. La société FB CONSEIL détenant l'intégralité des actions de la Société CHAM'INVEST il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé conformément à l'article L 236-11 du Code de commerce. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2025 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société CHAM'INVEST depuis le 1er janvier 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société FB CONSEIL. La société CHAM'INVEST sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L 236-14 et R 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L 236-6 du Code de commerce, le projet de

fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de MONTPELLIER, le 4 juillet 2025 au nom de la Société FB CONSEIL et CHAM'INVEST..

